

manuscrite du parent absent.

de demande de carte d'identité et de passeport).

Si perte ou vol:

Carte d'Identité / Passeport mineur

Uniquement sur rendez-vous

Merci de constituer un dossier complet pour chaque type de demande

La présence du mineur est obligatoire au dépôt du dossier et à la remise du passeport à partir de l'âge de 12 ans

Faire obligatoirement une pre-demande sur le site suivant : https://www.ants.gouv.fr. vous avez la possibilité de laire une seule pre-
demande pour les deux titres si rendez-vous commun. Imprimer la pré-demande et la rapporter avec l'ensemble des autres pièce
justificatives. Le numéro de la pré-demande seul ne suffit pas. A défaut, un formulaire CERFA papier vous sera remis.
□ Photos d'identité de moins de 6 mois, non découpée, 35x45 conforme à la norme ISO/IEC19794-5. Les photos de classe ne son
pas acceptées.
□ Pièce d'identité du parent présent avec l'enfant : photocopie et original
□ Apporter un justificatif de domicile de moins 3 mois (facture Edf-Gdf, téléphone fixe, eau, quittance de loyer non manuscrite), o
impôts de l'année en cours (taxes d'habitation, taxes foncières) au nom du parent dépositaire : photocopie et original
Si le parent est hébergé :
□Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité + Attestation d'hébergement indiquant le nom et prénom du parer
et de l'enfant hébergés + justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant : photocopie et original.
<u>Timbres fiscaux d'un montant de</u> :
Pour les passeports :
\Box De 0 à 14 ans : 17 euros
☐ De 15 ans à 17 ans : 42 euros
\square 25 euros pour la CNI en cas de perte ou de vol
Si 1ère demande, rectification d'Etat-Civil ou titre expiré depuis plus den 5 ans :
□ La copie intégrale de l'acte de naissance, de moins de 3 mois si la commune de naissance n'est pas reliée à COMEDE
(communication électronique des documents d'état-civil).
□ Autre document avec photo si vous n'êtes pas en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport (carte vitale, carte Navigo
Passeport étranger) : photocopie et original
□ Preuve de la nationalité française si nécessaire (Certificat de nationalité, Décret,) de l'intéressé(e) ou du parent français : photocopi
et original
Si titre expiré depuis moins de 5 ans :
☐ La carte d'identité ou le passeport sécurisé à renouveler : photocopie et original

Documents à fournir pour les deux titres

Déclaration de vol faite au commissariat.

La mairie agit sous l'autorité du préfet, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées, nécessaires à l'instruction du dossier.

□ Si Tutelle : Présence obligatoire du tuteur légal muni de sa carte d'identité et du jugement de tutelle : photocopie et original

□ Si garde alternée : pièces d'identité des deux parents, leurs justificatifs de domicile : photocopie et original et une autorisation

□ Déclaration de perte établie par **l'administration uniquement** lors du renouvellement, si non renouvellement dans l'immédiat c'est de la compétence du commissariat (**circulaire n° NOR/INT/D/002/00204/C du 28 novembre 2002 relative au formulaire commun**

Si séparation, divorce ou autres...: jugement définitif dans son intégralité : photocopie et original

Les cartes d'identité et Passeports non retirés dans un délai de 3 mois seront détruits.

□ Si nom d'usage : fournir l'autorisation de l'autre parent avec copie de sa CNI

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi 08h30-11h45/13h30-16h45 Tous les samedis : 09h00-11h45

TELEPHONE

01.49.15.55.00

ADRESSE

Place de la laïcité Romainville Direction des Affaires Générales

RDV : LE	
	Nombre de Demande :
	□ Cni
	☐ Passeport

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous dans toutes les villes de France, équipées du dispositif de recueil